

2020-30.01-15

Feuillet 206

Communauté de Communes
Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 50
· dont suppléés : 3

Membres représentés : 7

Votants : 57

Date de la convocation
24 janvier 2020

Secrétaire de séance :
DESROUSSEAUX ERIC

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Hangest en Santerre, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT
Messieurs BARRE, DURAND, DESROUSSEAUX, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, M. DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. COTTARD de Mme MARSEILLE, M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. BARRE de M. AMARA, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme MAILLART de M. PALLIER, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, M. CLEMENT

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BLONDEL
Messieurs FRANCELE, AMARA, PALLIER, VAN DE VELDE

OBJET : ESPACE FRANCE SERVICES – ENGAGEMENT CCALN

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la CCALN, en date du 11 janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, relative au projet Maison France Services, notamment le plan prévisionnel de financement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2019, relative au projet Maison France Services, notamment le plan prévisionnel de financement,

La Communauté de Communes Avre Luce Noye soucieuse de répondre au mieux aux besoins des habitants sur son territoire, à la suite de la loi NOTRe, a fait le choix de prendre la compétence

optionnelle en matière de Maisons de Services Au Public. Cette compétence est actuellement inscrite dans les statuts de notre collectivité.

Les dispositions de la circulaire du Premier ministre n°6094 du 1er juillet 2019 sont venues refondre ce dispositif et supprimer les Maisons des Services Au Public au profit des Maisons France Services (aujourd'hui Espace France Services), sans en faire une compétence optionnelle.

Dans la loi NOTRe, le législateur a défini des groupes de compétences en mentionnant l'intitulé générique de chaque groupe, sans en définir le contenu.

Dans la mesure où aucune disposition n'est venue supprimer cette compétence ;

Il y a lieu de confirmer l'intention de la CCALN de créer un Espace France Services et d'engager toutes les démarches relatives à l'obtention de la labellisation auprès de l'Etat en 2020.

Pour rappel, la structure Espace France Services se situera 13 rue Maurice Garin à MOREUIL (80110)

Après en avoir délibéré à la majorité (8 Contre : M. BEAUMONT, Mme BLIN, M. CARON, Mme FLAMANT, M. LEVASSEUR, M. PELTIEZ, M. VAN OOTEGHEM, 4 Abstentions : M. DEPRET, M. DERLY, M. LECONTE, Mme PREVOST)
le Conseil communautaire:

- Confirme l'intention de la CCALN de créer et gérer un Espace France Services, localisé au 13, rue Maurice Garin à Moreuil, en 2020 ;
- Décide d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention du label auprès de l'Etat en 2020 ;
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Action Sociale à signer tous les documents en rapport avec la création et la gestion de cet Espace France Services.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 janvier 2020
à HANGEST EN SANTERRE

Envoyé en préfecture le 03/02/2020
Reçu en préfecture le 03/02/2020
Affiché le 
ID : 080-200070969-20200130-2020_3001_15-DE



Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 03/02/2020

Affiché le ... 03/02/2020